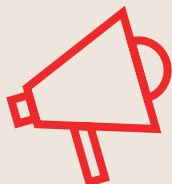


La lettre d'informations des locataires de Nanterre Coop' Habitat



EDITO

Après l'inflation record et la flambée des prix de l'énergie, l'actualité est marquée par l'actualisation des tarifs de l'eau. Et là encore, c'est une augmentation qui a été décidée, qui va peser sur nos finances ...

Dans le cadre des régularisations d'eau qui sont actuellement conduites, vous êtes nombreux·ses à nous faire part de vos difficultés pour faire face à cette augmentation supplémentaire qui s'impose à nous. Encore une.

Si la Coop' vous accompagne autant que possible, dans le cadre des permanences sociales notamment, la réduction de nos consommations s'avère toujours plus indispensable.

C'est d'ailleurs le sens des travaux décidés par le Conseil d'administration du 10 mai dernier, en lançant la réhabilitation de la grande résidence Joliot-Curie III. Améliorer votre confort grâce à des bâtiments rénovés et durables, cet objectif permettra aussi de donner à nos résidences une empreinte énergétique plus faible. Et les consommations énergétiques seront plus limitées, optimisées.

Dans cet engagement durable, la place de la nature et les comportements quotidiens à adopter sont déterminants. Forêt urbaine dans le cadre de la future résidentialisation à Zilina, prairies naturelles dans le Centre, mois sans tonte, chantiers éducatifs pour partager ces considérations, ... Autant d'initiatives portées par la Coop' pour contribuer à la transition écologique locale.

FROIDE OU CHAUDE, LES TARIFS DE L'EAU REVALORISÉS

Lors de la dernière campagne de régularisation d'eau, le tarif de l'eau a été actualisé. Et c'est une augmentation supplémentaire qui est à nouveau à supporter ...

Le tarif de référence d'un m³ d'eau froide facturé par notre prestataire est passé de 4,27 € à 4,61 € sous l'effet notamment de la création d'une nouvelle cotisation comprise entre 20 et 40 centimes sur le m³ d'eau en fonction de la consommation globale de l'immeuble.

Concernant le tarif du m³ d'eau chaude, son prix est déterminé de la façon suivante :

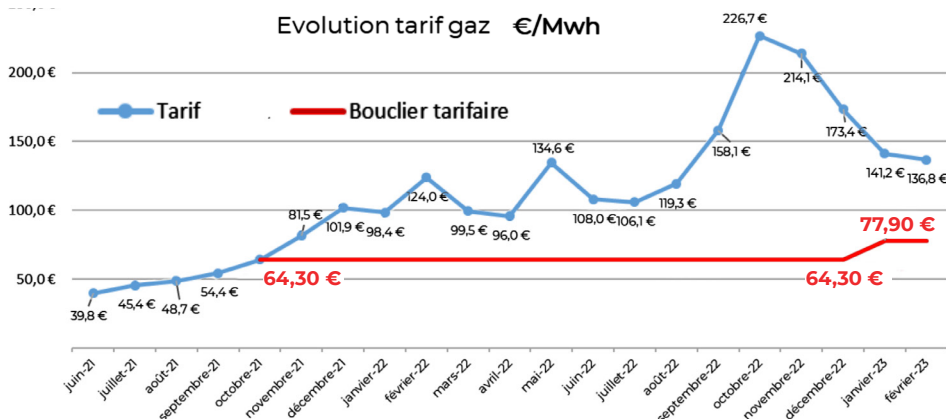
Prix d'm³ d'eau chaude = Prix d' 1 m³ d'eau froide + prix du réchauffement

Outre l'augmentation du prix du m³ d'eau froide, le coût du réchauffement, qui se fait principalement via des chaufferies au gaz, a connu une hausse importante sous l'effet de la baisse de l'aide gouvernementale.

En effet, le bouclier tarifaire, qui fixait initialement le prix de référence du gaz à **64,30 €/MWh**, a été réévalué pour être désormais fixé à **77,90 €/MWh**. Pour rappel, en février 2021, ce prix de référence ne s'élevait alors qu'à **34,30 €/MWh**, soit une augmentation du prix de référence de près de 130 % en 24 mois.

Pour vous accompagner au mieux dans ce contexte particulier, le service « Charges locatives » répond à vos questions (reguleau@nanterre-coop-habitat.fr). Par ailleurs, un travail de fond est conduit pour ces prochaines années, en revisitant nos logiciels internes de gestion, afin d'adapter en temps réel les provisions de charges qui vous sont appelées tous les mois avec vos consommations effectives.

Une gestion de proximité pour une meilleure connaissance des factures appliquées.



Ce mercredi 10 mai, les administrateurs de la Coop' ont acté le lancement de prochains aménagements pour les résidences de la Coop'.



La transition écologique se poursuit, avec la **réhabilitation de la résidence Joliot-Curie III**. Construite en 1967, cette résidence, composée de 413 logements répartis sur 4 immeubles, a déjà connu des travaux importants pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment : étanchéité de la toiture,

changement des fenêtres, pose d'occultants, production d'eau chaude et chauffage par chaufferie collective au gaz, reprises de façades, ... Désormais, c'est une réhabilitation conséquente qui va voir le jour, à travers les travaux d'isolation complète du bâti, de rénovation de la chaufferie en apportant de l'énergie renouvelable, et de mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée basse pression. L'ambition poursuivie est de passer d'une résidence classée D à B.

Les études techniques préalables ont été conduites, pour un démarrage du chantier prévu au 1^{er} trimestre 2024. Une prochaine réunion d'information aura lieu avant l'été.

La **résidentialisation des stationnements se poursuit à Zilina**. Suite à la concertation conduite en 2019, c'est pour chaque tour que les résidentialisations seront conduites, avec des espaces de stationnement clos, sécurisés et modernisés pour chaque bâtiment. Des premières poches de stationnement avaient déjà été engagées, c'est désormais l'ensemble de la résidence Zilina qui sera concerné par la résidentialisation des stationnements, avec un cœur d'îlot ouvert à toutes, des cheminements piétons, des espaces verts décuplés et des aires de jeux adaptées aux différents âges. Une prochaine réunion d'information va se conduire, avant le démarrage du chantier prévu au 1^{er} trimestre 2024.



Un patrimoine modernisé pour un confort renforcé.

SENSIBILISATIONS AUX ÉCO-GESTES

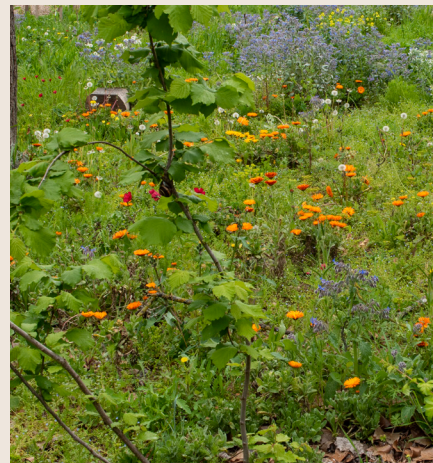
Fin avril aux Glycines, début mai à Berthelot, les équipes du club de prévention, le GAO de Nanterre, étaient au contact des résident-es pour des initiatives de sensibilisation aux éco-gestes et de lutte contre les jets de déchets.



LE MOIS DE MAI SANS TONTE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Vous pouvez le constater, vos espaces extérieurs sont fournis et bien fleuris. Et ça va encore pousser durant le mois de mai.

« No mow May ». Ce dicton britannique (« Pas de tondeuse au mois de mai »), lancé par l'ONG anglaise Plantlife, a traversé la Manche et la Coop' en a fait sien depuis l'année dernière. Ainsi, durant tout le mois de mai, le choix a été pris de ne pas tondre les pelouses de nos espaces verts pour permettre le bon développement de la faune et de la flore locale.



En effet, au mois de mai, les fleurs produisent naturellement du nectar dans leurs pétales, essentiel à la survie des abeilles, bourdons et autres insectes pollinisateurs. Ne pas tondre sa pelouse pendant ce processus, c'est permettre aux abeilles de bien se nourrir, et donc de préserver la biodiversité.

Dans la continuité de cette décision, ce sont également des espaces sélectionnés de nature qui seront aussi développés sur le patrimoine de la Coop'. Déjà, durant ce printemps, une prairie fleurie se déploie à Joliot-Curie I pour laisser la place nécessaire à la flore naturelle dans le secteur.

Et, les zones éco-répulsives (pratique agro-écologique associant à la culture principale, sur une même parcelle, une culture qui éloigne les ravageurs ou étouffe les plantes adventives) se prolongent, avec de nouvelles installées à Joliot-Curie I et au siège de la Coop'.

Des espaces naturels, fleuris, en faveur de la nature en ville, jusque dans les résidences de la Coop'.